Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20261026-D2026_130-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 19/10/2026 **Date d'affichage : 19/10/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 26 octobre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Philippe CHAVROCHE, Anne-Lise CRUCHON, Denis FROMONT, Solène MICHENOT ; adjoints, Christelle ROUSSIER, Laurent BELLOIR, Ophélie FROTIN, Yves LOUVEL, Mathieu JOHAN, Marielle GARCIA, Anthony GACHES, Sébastien BUTEAU (arrivée à 20h25 – point n°3) ; conseillers

Étaient absentes excusées : Emmanuelle TALIGOT (donne pouvoir à Marielle GARCIA), Anne-Sophie FOURCROY (donne pouvoir à Philippe CHAVROCHE)

Secrétaire de séance : Christelle ROUSSIER

35/330/130/2026
3- Objet : Marché 18 rue de l'église : avenant n°1 Lot n°2 Gros œuvre - Maçonnerie

Monsieur Philippe CHAVROCHE ; 1er adjoint, en charge des travaux, présente le compte rendu de la dernière réunion de chantier. Lors de la dernière réunion, il a été proposé un avenant au niveau du lot n°2 gros œuvre-maçonnerie car il convient de mettre en place une longrine sur 30,6 mètres linéaire afin de retenir la terre sur une hauteur de 70 cm. Cet avenant est d'un montant de 5 448,15 € HT

Lot n°2 Gros œuvre – Maçonnerie : Entreprise MARTINIAULT
Travaux en plus-value : création d'une longrine en limite de propriété et adaptation par rapport au terrain naturel
Montant HT du marché : 97 000 € HT
Montant de l'avenant n°1 : 5 448,15 € HT
Nouveau montant du marché : 102 448,15 € HT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
- **VALIDE** l'avenant proposé par l'entreprise MARTINIAULT pour le lot n°2 d'un montant de 5 448,15 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

MAIRIE DE TAILLIS (I.-et-V.)

Fait à Taillis, le 27.10.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE